

Challenge Calvad'O Night



Les Petits Suisses Normands



Orientation Caennaise



RÈGLEMENT DU CHALLENGE

En s'engageant sur le « Calvad'O Night », tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Article 1 : Présentation

Le Calvad'O Night est un challenge regroupant plusieurs courses d'orientation nocturne, la plupart dans le Calvados. Le challenge est constitué de cinq manches organisées par cinq clubs différents, tous affiliés à la FFCO ou FRMN. C'est un championnat individuel ouvert à tous. Pour participer au challenge, il suffit de participer à une seule des étapes.

Article 2 : Les étapes 2015 – 2016

Les 5 étapes sont :

- La « Vir'É Nocturne » des Vir'King Raid (samedi 7 novembre 2015),
- Le "Raid du Père Noël" des Petits suisses Normands (samedi 12 décembre 2015),
- La « Ça Te Dit Night Fever » des Vik'Azim (samedi 9 janvier 2016),
- La « Noct'O Caennaise » de l'Orientation Caennaise (samedi 30 janvier 2016).
- La « Noct'O Rennaise » du Club de Rennes de Course d'Orientation (samedi 13 février 2016).

Article 3 : Catégories, classements et système de points

Le challenge possède deux catégories : HOMME – FEMME.

Le challenge possède trois classements en fonction de la longueur des épreuves :

RAIDEUR (long) – ORIENTEUR (intermédiaire) – NOCTAMBULE (court)

Un circuit nocturne comptant pour le classement NOCTAMBULE sera proposé aux enfants de 11 à 15 ans accompagnés d'un adulte.

Les points rapportés dans un classement ne sont convertibles dans un autre classement. Chaque manche du challenge propose au minimum une course pour chaque classement. Afin de proposer une meilleure graduation dans la difficulté, plusieurs courses peuvent être associées à un classement dans une manche du challenge. Dans ce cas, un coefficient sera appliqué à la course du classement la plus facile.

Chaque manche du challenge rapporte un nombre de points dépendant du classement du participant et de la course. Les **4 meilleurs résultats** sont pris en compte sur les 5 courses pour le classement final.

Le vainqueur de chaque classement est celui qui a le plus de points après la dernière course.

Le nombre de points à chaque étape est déterminé de la manière suivante :

Classement RAIDEUR : $1000 \times \text{Temps du Vainqueur} / \text{Temps du participant}$.

Classement ORIENTEUR : $1000 \times \text{Temps du Vainqueur} / \text{Temps du participant}$

Classement NOCTAMBULE : $1000 \times \text{Temps du Vainqueur} / \text{Temps du participant}$.

Article 4 : La charte qualité

Les organisateurs s'engagent à faire des circuits d'orientation de qualité sur des cartes aux normes IOF dont les droits de reproduction seront payés à leur propriétaire. D'autres formats (photographique, IGN, ...) pourront être proposés à la condition qu'il représente moins de 33% de l'épreuve. Pour cela, ils pré-baliseront les emplacements des balises avec des tickets de pré-balisage normalisés. Une fois le pré-balisage effectué, celui-ci sera contrôlé par une autre personne. Le jour de la course, lors de la pose des balises, de la sciure de bois seront mis au pied du poste. Les tickets de pré-balisages seront retirés en même temps que les balises à la fin de l'épreuve.

Article 5 - Chronométrage

Pour la garantie de l'équité, chaque étape du « Calvad'O Night » utilise un système de chronométrage électronique (Sport-Ident). Des doigts électroniques pourront être fournis sur place.

Les résultats devront être fournis aux autres organisateurs avec un format prédéfini afin de faciliter le classement général. Le fichier est au format CSV avec des caractères uniquement en majuscules.

Les colonnes seront : PARCOURS / NOM-PRENOM / TEMPS

Les organisateurs s'engagent à fournir les résultats dans semaine suivant leur épreuve afin de pouvoir afficher les résultats à jour à chaque épreuve.

Article 6 : Informatique et droits photos

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors des 5 étapes du « Calvad'O Night » sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès des organisateurs. Sauf demande express contraire par courrier aux organisateurs de chaque épreuve du challenge, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur leurs sites internet ainsi que sur tout autre support. En outre, vous renoncez définitivement à réclamer aux organisateurs toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

Article 7 : Assurances, autorisations

Toute personne qui participe à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites. Les organisateurs de chaque étape, s'engagent à avoir obtenu les autorisations spécifiques pour ce type d'épreuves auprès des propriétaires et gestionnaires des sites utilisés.

Article 8 : Récompenses

Les premiers de chaque classement final et catégorie seront invités à une étape de leur choix l'année suivante et aura le titre très honorifique de « meilleur(e) raideur (euse) ou orienteur nocturne » du Calvados. Un décompte des invitations devra être tenu afin de permettre le partage de cette charge financière à tous les clubs participants.

Article 9 : Organisation

Le règlement de chacune des organisations du « Calvad'O Night » est prioritaire sur ce règlement.

Ce document ainsi que celui de chaque organisation peut être modifié sans préavis par les organisateurs.

Les organisateurs ne respectant pas le cahier des charges définit pourront se voir exclus de ce challenge.